

**ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT  
DE FRÉVILLE-DU-GATINAIS**

REÇU LE

28 FEV. 2023

Sous-Préfecture  
MONTARGIS

**DÉLIBÉRATION DU 24/02/2023  
DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT**

**Nombre de membres :** L'an 2023, le 24 Février à 18:00, le Bureau l'Association Foncière de Remembrement dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PELLETIER Jean-Pierre, Président sortant.

En exercice : 8

Présents : 6 Date de convocation : 14/02/2023

**A la majorité**

Pour : 7 Présents : M. MÉTIER Antony, M. DEQUATRE Myriam, M. PELLETIER Laurent, M. NICOLLE Baptiste, M. CHENAULT Yohann

Contre : 0 Excusé ayant donné procuration : M. CROUM Jean-Louis à M. DEQUATRE Myriam

Abstention : 0 Absent : M. BÉZILLE Bruno

Secrétaire : M. MÉTIER Antony

**D\_AFR\_2023\_01 – Désignation du nouveau bureau de l'AFR : Président, Vice-président et secrétaire**

Le Président, Mr Jean-Pierre PELLETIER, informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais.

Vu l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le décret n°2006-504 du 03 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 01 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles L133-1 et R133-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 juillet 1980 instituant L'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais ;

Vu les statuts de l'Association Foncière de Remembrement de Fréville-du-Gâtinais modifiés le 26 avril 2016 ;

***Vu la désignation par le Maire de Fréville-du-Gâtinais de :***

- Mr Yohann CHENAULT, conseiller municipal,

***Vu la désignation par moitié par le Conseil Municipal de Fréville-du-Gâtinais de :***

- Mr Laurent PELLETIER
- Mr Antony MÉTIER
- Mr Baptiste NICOLLE

***Vu la désignation par moitié par la Chambre d'agriculture de :***

- Mr Jean-Louis CROUM
- Mr Myriam DEQUATRE
- Mr Bruno BÉZILLE

Les propriétaires sont désignés pour 6 ans.

Le bureau de l'AFR de Fréville-du-Gâtinais, après en avoir délibéré, **à la majorité** :

- **procède** à l'élection du Président, du Vice-Président et du secrétaire de l'AFR

**Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**– Président de l'AFR :**

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin**, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Laurent PELLETIER : 1 voix
- Mr Antony MÉTIER : 5 voix

Mr Antony MÉTIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Président de l'AFR**.

**– Vice-Président de l'AFR :**

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin**, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Yohann CHENAULT : 3 voix
- Mr Baptiste NICOLLE : 3 voix

**Au 2<sup>nd</sup> tour de scrutin**, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Yohann CHENAULT : 4 voix
- Mr Baptiste NICOLLE : 2 voix

Mr Yohann CHENAULT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Vice-Président de l'AFR**.

**– Secrétaire de l'AFR :**

**Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin**, après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Mr Jean-Louis CROUM : 6 voix

Mr Jean-Louis CROUM ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **Secrétaire de l'AFR**.

**Cette délibération prend effet dès ce jour.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

A Fréville-du-Gâtinais, le 24/02/2023

Le Président,

MÉTIER Antony

